

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Groupe d'experts de la comptabilité nationale****Vingt et unième session**

En ligne, les 17, 19, 23 et 25 mai 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Communication, mondialisation et transition numérique : faits nouveaux**G.2 Traitement des flux des entreprises multinationales
et des flux internes à ces entreprises : résultats
de la consultation mondiale****Document élaboré par l'Équipe spéciale sur la mondialisation¹***Résumé*

La présente note d'orientation sur le traitement des flux des entreprises multinationales (EMN) et des flux internes à ces entreprises, élaborée par l'Équipe spéciale sur la mondialisation, traite des méthodes de comptabilisation de ces flux susceptibles de garantir la robustesse et la fiabilité des estimations faites par les autorités nationales aux fins de l'élaboration de leurs politiques et de préserver la comparabilité au niveau international. Elle a été envoyée à l'ensemble des États Membres des Nations Unies pour consultation. On trouvera dans le présent document une synthèse des résultats de cette consultation mondiale.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 mars 2022).

¹ Document élaboré par Francien Berry (FMI) et révisé par Padma S. Hurree-Gobin et Jennifer Ribarsky (toutes deux FMI – secrétariat de l'Équipe spéciale sur la mondialisation) et Michael Conolly (Organisme central de statistique d'Irlande – Coprésident).



I. Aperçu

1. **Cinquante-cinq pays participants ont soumis 59 réponses complètes** (fig. 1). La majorité d'entre eux (33 répondants) ont donné une réponse coordonnée concernant la balance des paiements et les comptes nationaux, 8 une réponse uniquement sur la balance des paiements, et 18 une réponse uniquement sur les comptes nationaux. La consultation s'est déroulée du 21 juin au 4 août 2021.

II. Questions d'ordre conceptuel

2. *Les trois principales questions d'ordre conceptuel abordées dans la présente note d'orientation sont i) la définition des statistiques macroéconomiques relatives aux entreprises multinationales (EMN), ii) le principe et la définition du contrôle dans le contexte des EMN, iii) l'arbre de décision qu'il est proposé d'utiliser aux fins de la répartition des entreprises multinationales entre les secteurs institutionnels.*

3. **Une large majorité des répondants (83 %) se sont prononcés en faveur de la définition de la notion d'entreprise multinationale qui a été proposée².** Le seul objet de désaccord concernait la différence entre l'aspect du contrôle et la définition de l'investissement direct supérieur à 10 %.

4. **La plupart des répondants (88 %) ont également convenu d'aligner la définition du contrôle qui figure dans le *Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008)* – aux fins de l'identification des entités sous contrôle étranger ainsi que des entités faisant partie de groupes nationaux d'entreprises multinationales – sur la définition énoncée dans la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)* et la quatrième édition de la *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (BD4)* (fig. 4).** Bien que les répondants soient dans l'ensemble d'accord avec l'harmonisation des définitions entre les manuels, ils considèrent néanmoins qu'il faudrait également tenir compte des informations qualitatives sur le contrôle de facto (provenant de sources administratives) afin d'éviter une représentation trompeuse des groupes d'entreprises et de permettre aux organismes de statistique d'obtenir une image exhaustive de la structure de ces groupes. Ces informations peuvent être l'identité des membres du comité de contrôle de l'entité, l'existence d'un droit de veto ou d'autres données connexes.

5. **La plupart des répondants (77 %) se sont déclarés favorables à l'arbre de décision proposé pour aider les utilisateurs à classer les EMN** (fig. 5). L'arbre de décision est une version élargie de la figure 4.1 du *SCN 2008*.

6. **Options envisagées pour mieux mettre en évidence les activités des EMN.**

7. **Parmi les quatre approches proposées³ pour mettre en évidence les activités des EMN dans les statistiques macroéconomiques, ce sont les approches 1 et 2 qui ont rallié le plus de suffrages lors de la consultation.** La majorité des répondants (44) se sont exprimés en faveur de l'approche 1, et 33 en faveur de l'approche 2. L'approche 3 n'a été choisie que par 19 répondants. Le tableau 1 et la figure 6 (panels A à D) présentent une ventilation des réponses respectivement par approche et par région.

² Personne morale qui possède au moins une entreprise affiliée ou une succursale non résidente et qui exerce un contrôle sur sa (ses) entreprise(s) affiliée(s) ou succursale(s) soit directement – lorsqu'elle détient plus de 50 % des droits de vote de cette entité – soit indirectement, de telle façon que l'entreprise multinationale soit la société mère de plus haut niveau ou l'investisseur direct au sommet de la chaîne de contrôle.

³ Les quatre approches sont les suivantes : i) mettre en évidence les indicateurs macroéconomiques existants dans le SCN qui sont moins sensibles aux effets de la mondialisation ; ii) inclure des données plus granulaires en utilisant les comptes des secteurs institutionnels ; iii) inclure des données plus granulaires en utilisant le cadre des tableaux élargis des ressources et des emplois ; iv) pour certains secteurs d'activité, ventiler la valeur ajoutée brute afin de mettre en évidence la valeur ajoutée générée par les EMN nationales par rapport à celle des filiales des EMN sous contrôle étranger.

III. Pratiques actuelles de compilation

8. **La majorité des répondants (principalement des pays européens) ont indiqué qu'actuellement, ils compilaient les comptes des secteurs institutionnels.** Cependant, s'agissant de la faisabilité d'utiliser ces comptes pour mettre en évidence les activités des EMN, une grande partie des répondants ont fait part de préoccupations liées à i) l'insuffisance des ressources en personnel et de l'accès aux données, ii) l'inadéquation de l'infrastructure statistique et iii) l'existence d'obstacles institutionnels susceptibles d'entraver la collecte des données (fig. 9). Seuls 19 d'entre eux ont estimé que cela serait faisable. On trouvera des informations détaillées à la figure 10 (panels A à E).

9. **La plupart des répondants ont estimé que l'obtention d'une meilleure granularité grâce aux tableaux élargis des ressources et des emplois se heurterait au manque de ressources en personnel de leurs organismes, à l'insuffisance des sources de données et à une infrastructure statistique inadaptée.** Des avis partagés ont été exprimés concernant l'approche 4, qui consiste à ventiler la valeur ajoutée brute par secteur d'activité. Dans l'ensemble, une grande majorité des répondants (60 %) ont confirmé que leurs organismes de statistique n'étaient pas en mesure de présenter l'information de cette façon pour certains secteurs d'activité afin de mettre en évidence les entreprises et les unités sous contrôle étranger faisant partie de groupes nationaux d'EMN, tandis que les autres ont indiqué que c'était possible (fig. 8). Près de la moitié des 23 répondants ont estimé qu'il faudrait probablement plus de cinq ans pour apporter les modifications requises à leur cadre statistique, tandis que les autres ont considéré, au vu de la stratégie à moyen terme de leur organisme, qu'une période de trois à cinq ans serait suffisante.

10. **D'autres points de vue concernant la note d'orientation se sont manifestés lors de la consultation.** Les principaux retours de la part des utilisateurs ont été les suivants : i) il serait utile d'avoir plus d'informations sur la question du contrôle en ce qui concerne les statistiques sur les activités des EMN ; ii) la définition du contrôle pourrait tenir compte du cas particulier des gouvernements ; iii) il pourrait être utile que la note aborde le cas où la société mère de contrôle ultime est une personne physique ; iv) même si toutes les approches reposent sur des bases conceptuelles solides, certains pays pourraient avoir des difficultés à obtenir les données requises.

Annexe

Liste des tableaux et graphiques

Figure 1

Nombre de répondants par région et domaine statistique

Panel A : Nombre de répondants par région et domaine statistique⁴

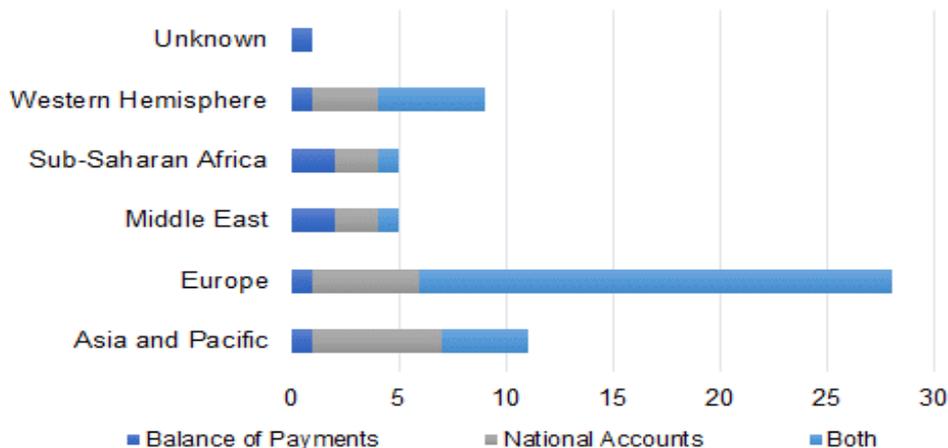
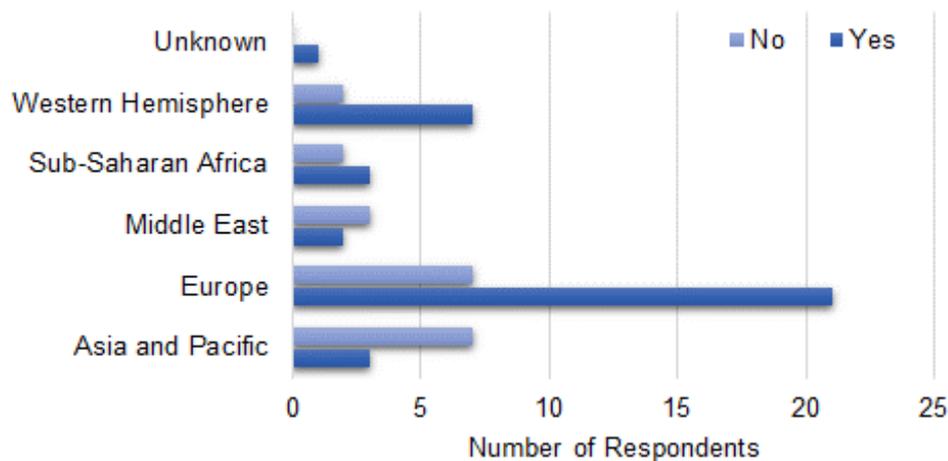


Figure 2

Importance du traitement statistique des activités des EMN

Panel A : Importance du traitement statistique des activités des EMN



⁴ Soixante et une réponses valables ont été reçues. En raison de doublons dans les données, deux réponses n'ont pas été utilisées. Un répondant n'a pas indiqué son pays.

Panel B : Demandes de statistiques relatives aux EMN

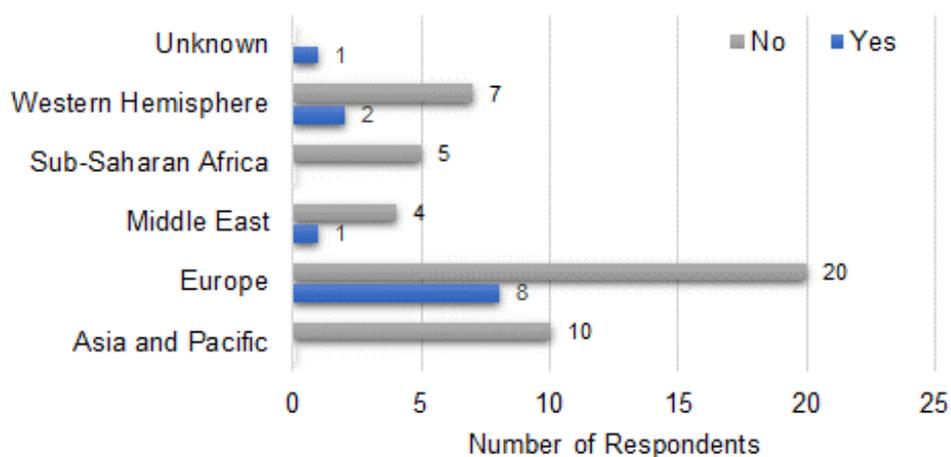


Figure 3
Points de vue sur la définition de la notion d'EMN

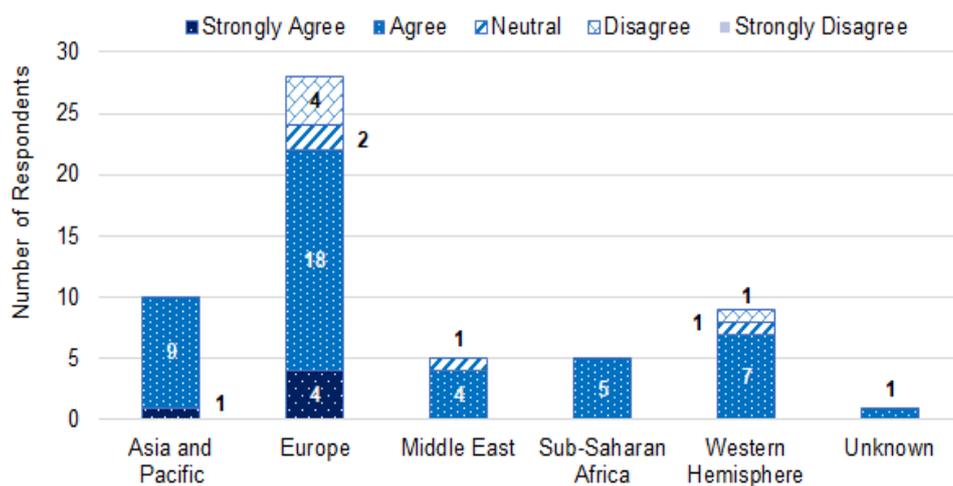


Figure 4
Points de vue sur l'alignement de la définition du contrôle dans le SCN 2008 sur les définitions figurant dans le MBP6 et le BD4

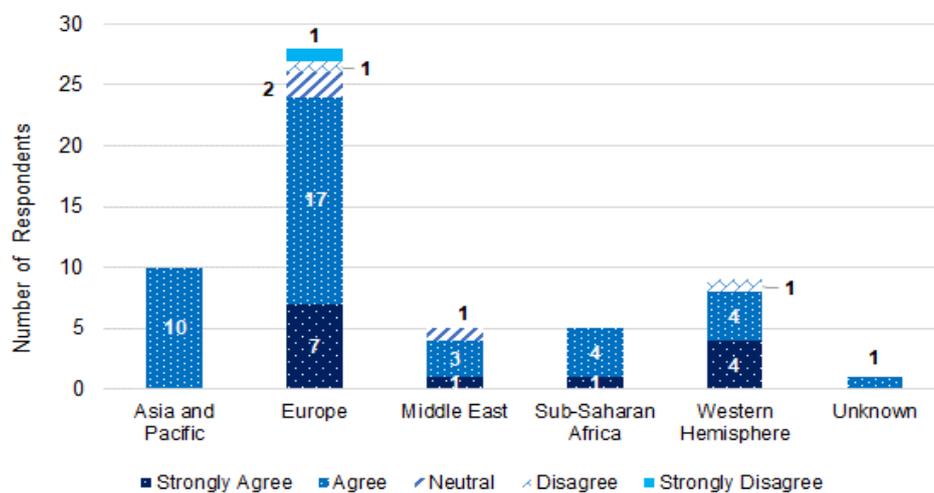


Figure 5
Points de vue sur l'arbre de décision proposé pour la répartition des unités institutionnelles

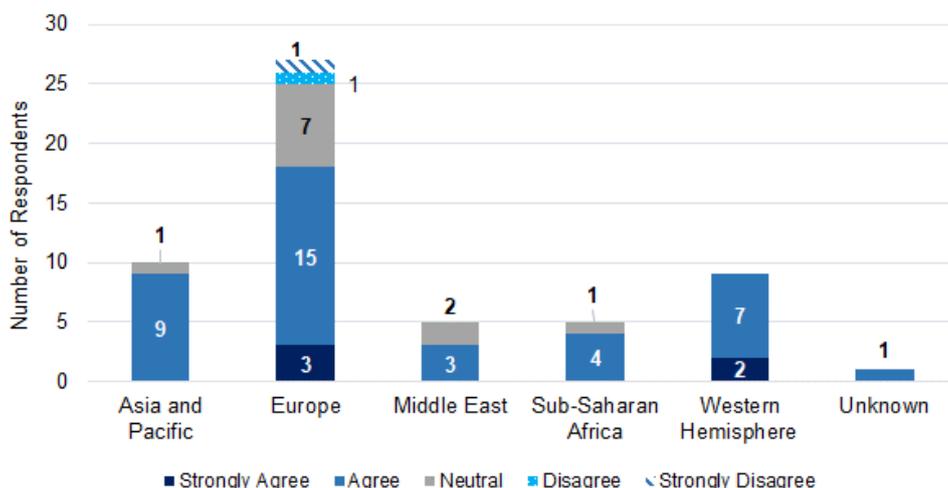


Tableau 1
Résumé des points de vue sur les approches proposées pour mettre en évidence les activités des EMN dans les statistiques macroéconomiques

	<i>Approche 1 – Indicateurs macroéconomiques existants</i>	<i>Approche 2 – Granularité grâce aux comptes des secteurs institutionnels</i>	<i>Approche 3 – Granularité grâce aux tableaux élargis des ressources et des emplois</i>	<i>Approche 4 – Ventilation de la valeur ajoutée brute</i>
Tout à fait d'accord	17	8	5	8
Plutôt d'accord	27	25	14	16
Ni d'accord ni pas d'accord	10	15	23	20
Pas vraiment d'accord	1	7	11	10
Pas du tout d'accord	1	2	2	1

Les arguments en faveur de l'approche 1 sont les suivants : i) le caractère pratique de la mise en œuvre dans le cadre actuel du SCN ; ii) l'utilisation d'agrégats existants ; iii) le peu de modifications à apporter aux données et aux systèmes existants ; iv) la résilience du cadre face aux difficultés que pose le cas des EMN. Certains répondants ont également indiqué que la production actuelle d'agrégats macroéconomiques nets répondait à leurs besoins. L'approche 1 n'a suscité que peu de désaccord. Deux répondants ont affirmé qu'ils n'étaient pas en mesure de produire des estimations nettes de certains agrégats tels que le revenu national net.

La plupart des répondants (33) étaient favorables à l'approche 2, qui consiste à obtenir une meilleure granularité grâce aux comptes des secteurs institutionnels. Ils ont estimé que sur le plan théorique, il s'agirait d'un moyen fiable, cohérent et utile d'améliorer la granularité des données. Une minorité de répondants (9) opposés à l'approche 2 ont évoqué plusieurs difficultés telles que les contraintes de personnel et les difficultés à obtenir les données nécessaires à la mise en œuvre cette approche, les différents ajustements nécessaires au niveau macro pour pouvoir compiler des comptes non financiers, les problèmes associés à l'élaboration et à la présentation de ces estimations supplémentaires selon une ventilation plus détaillée pour mettre en évidence les activités des EMN, et des problèmes de confidentialité. Quelques répondants étaient également préoccupés par les ressources

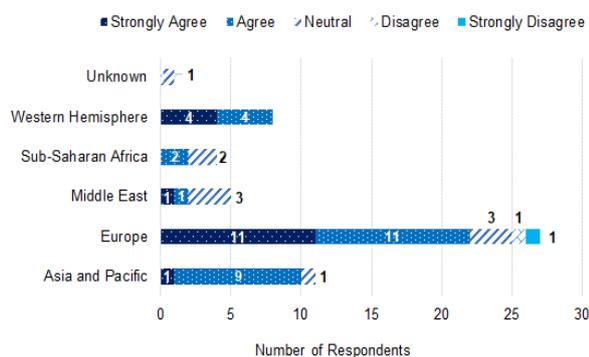
supplémentaires qui seraient nécessaires pour satisfaire aux exigences réglementaires en matière d'établissement de rapports.

L'approche 3, qui consiste à obtenir une plus grande granularité grâce aux tableaux élargis des ressources et des emplois, a été jugée la moins intéressante (19 réponses favorables). Même s'ils ont souligné que les tableaux élargis des ressources et des emplois reposaient sur un socle conceptuel solide et qu'ils pourraient contribuer de façon notable à l'analyse des entrées-sorties, certains répondants ont estimé qu'il serait difficile de les mettre en œuvre faute de ressources suffisantes, tant en termes de personnel que de systèmes d'information, ainsi qu'en raison de contraintes liées aux données. Par conséquent, les coûts de mise en œuvre pèseraient plus lourd que les avantages potentiels de cette approche. Vingt-trois répondants ont donné un avis neutre, tandis que 13 répondants n'étaient pas d'accord avec l'approche 3.

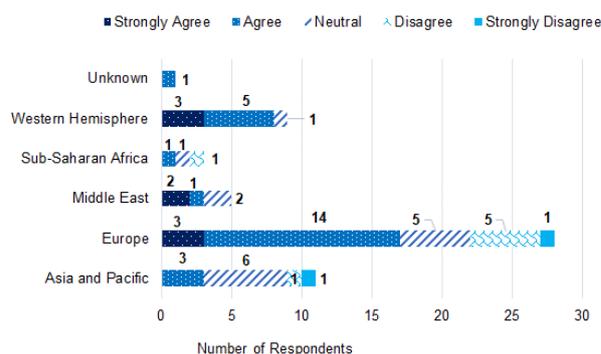
Vingt-quatre répondants ont appuyé l'approche 4, qui consiste à ventiler la valeur ajoutée brute pour certains secteurs d'activité. Ils ont fait valoir que cette méthode pouvait constituer un bon compromis entre la demande des utilisateurs de disposer de données plus granulaires et les ressources allouées aux organismes nationaux de statistique. Onze répondants ont exprimé leur désaccord en invoquant le niveau de détail nécessaire, les difficultés de mise en œuvre et les problèmes de confidentialité des données. Vingt répondants ont donné un avis neutre.

Figure 6
Points de vue sur les approches proposées pour mettre en évidence les activités des EMN dans les statistiques macroéconomiques

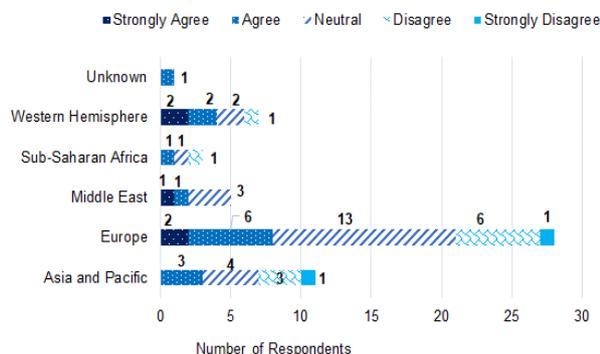
Approche 1 – Indicateurs macroéconomiques existants



Approche 2 – Granularité grâce aux comptes des secteurs institutionnels



Approche 3 – Granularité grâce aux tableaux élargis des ressources et des emplois



Approche 4 – Ventilation de la valeur ajoutée brute pour certains secteurs d'activité

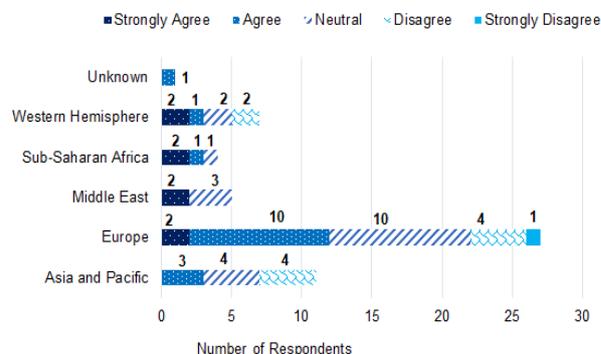


Figure 7
Points de vue sur l'ajout de quatre nouveaux sous-secteurs dans le SCN

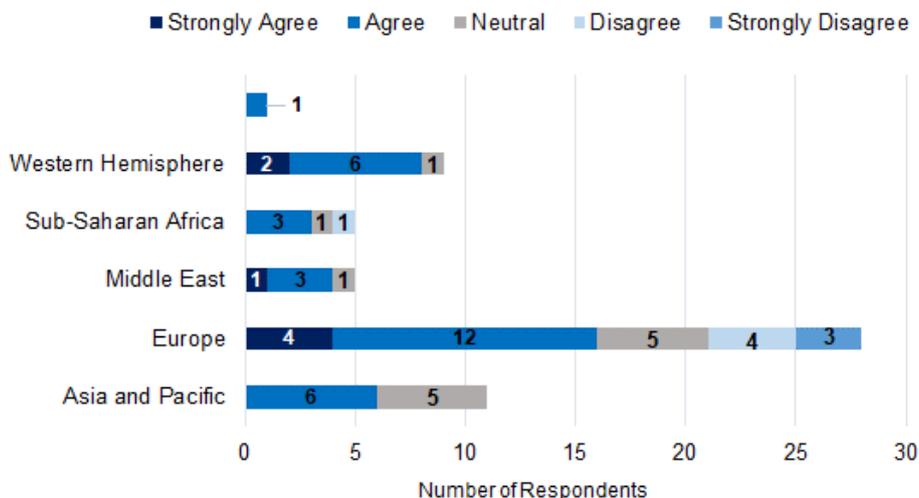
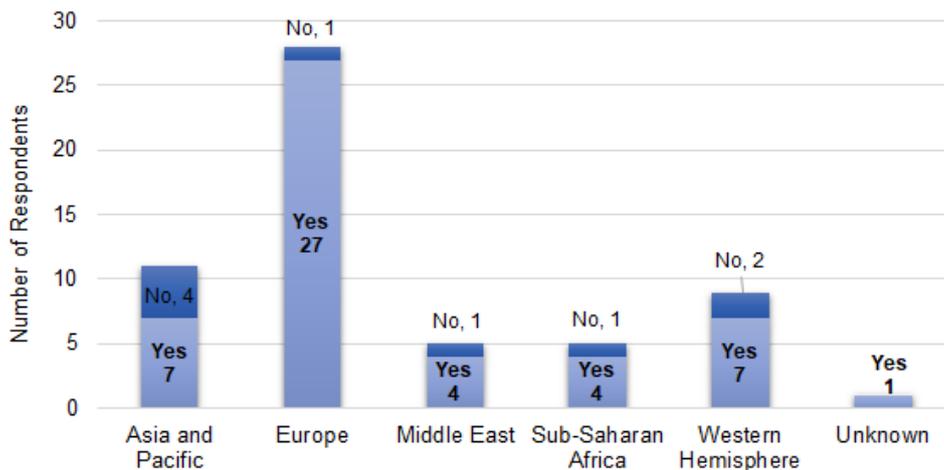
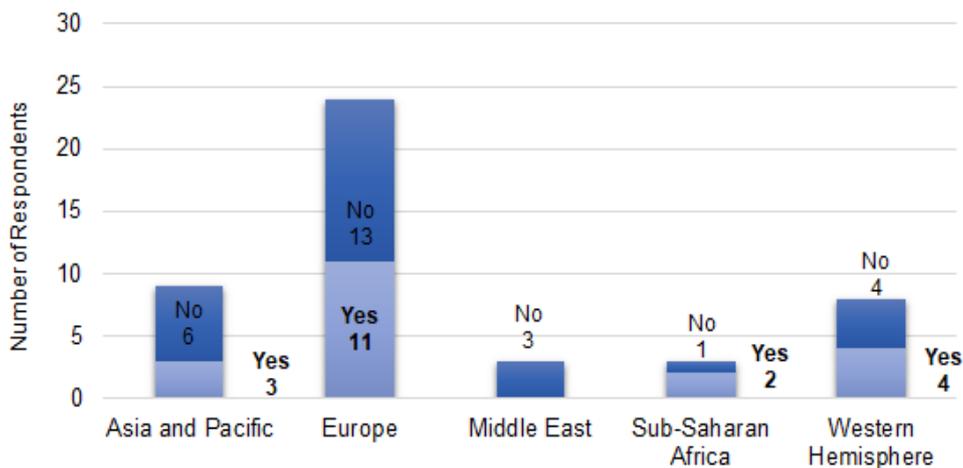


Figure 8
Pratiques actuelles concernant la compilation des comptes des secteurs institutionnels et la ventilation de la valeur ajoutée brute

Panel A : Pays qui compilent actuellement les comptes des secteurs institutionnels



Panel B : Pays en mesure de ventiler la valeur ajoutée brute pour certains secteurs d'activité

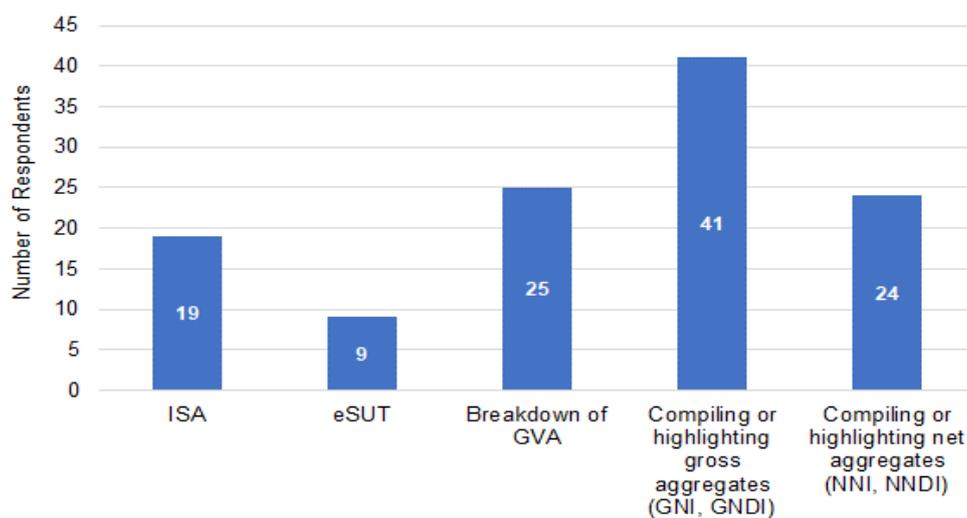


Pour les pays qui ne sont pas en mesure de fournir cette ventilation, les raisons invoquées sont les suivantes : i) les registres des entreprises ne fournissent pas suffisamment de détails ; ii) les enquêtes annuelles utilisées pour calculer la valeur ajoutée brute ne permettent pas de ventiler les unités EMN. Dans certains cas, les répondants ont indiqué qu'ils pouvaient déterminer la valeur ajoutée brute en fonction de l'actionnariat, mais pas dans le cas des EMN, qu'elles soient nationales ou sous contrôle étranger.

Figure 9

Approches possibles pour mettre en évidence les activités des multinationales

Panel A : Approches réalisables (total)



Panel B : Approches réalisables par région

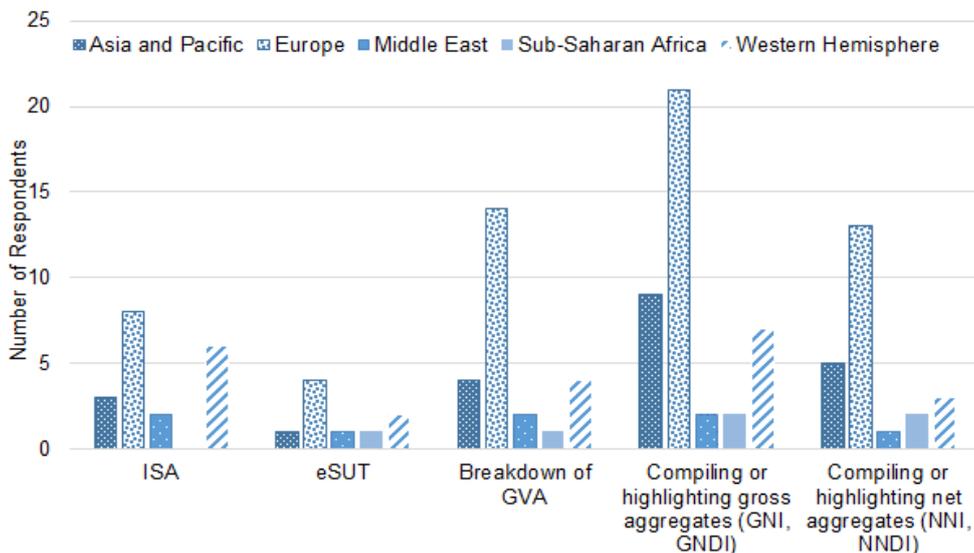
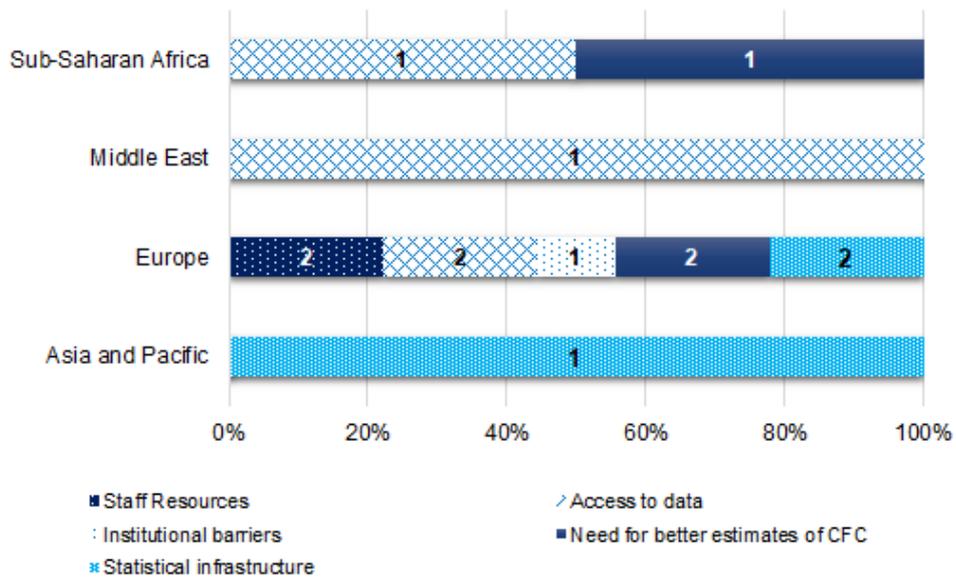
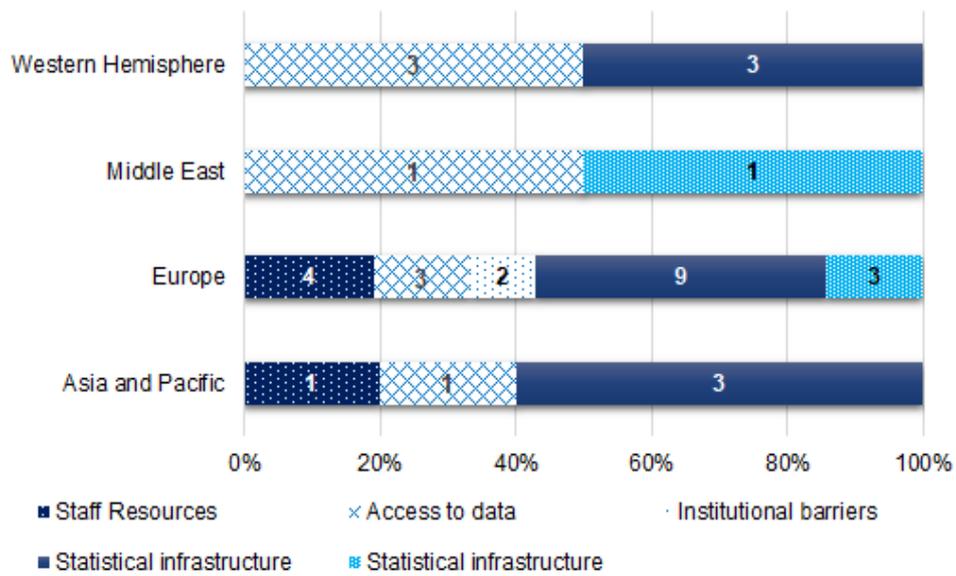


Figure 10
Raisons pour lesquelles les pays ne sont pas en mesure de mettre en œuvre les approches proposées

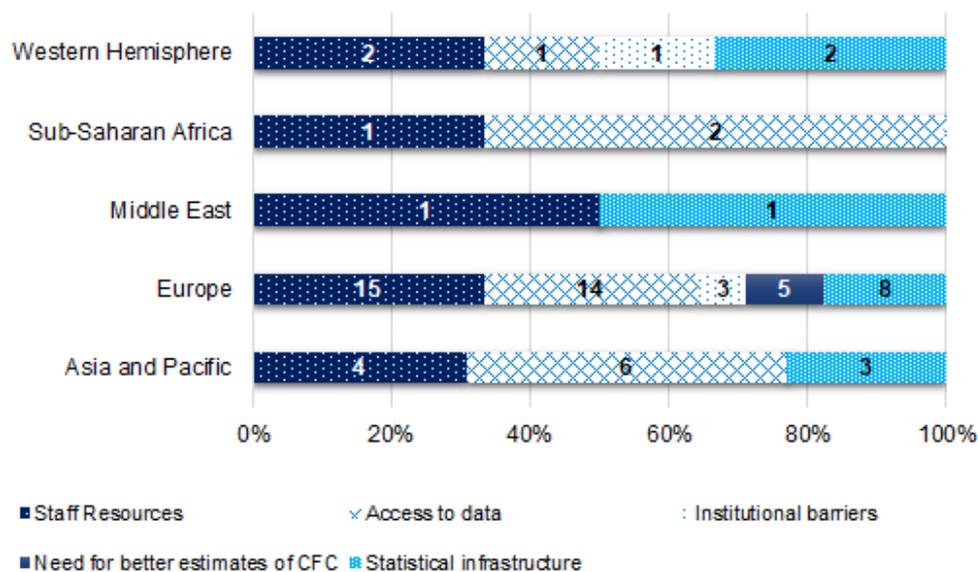
Panel A : Compilation des mesures brutes existantes



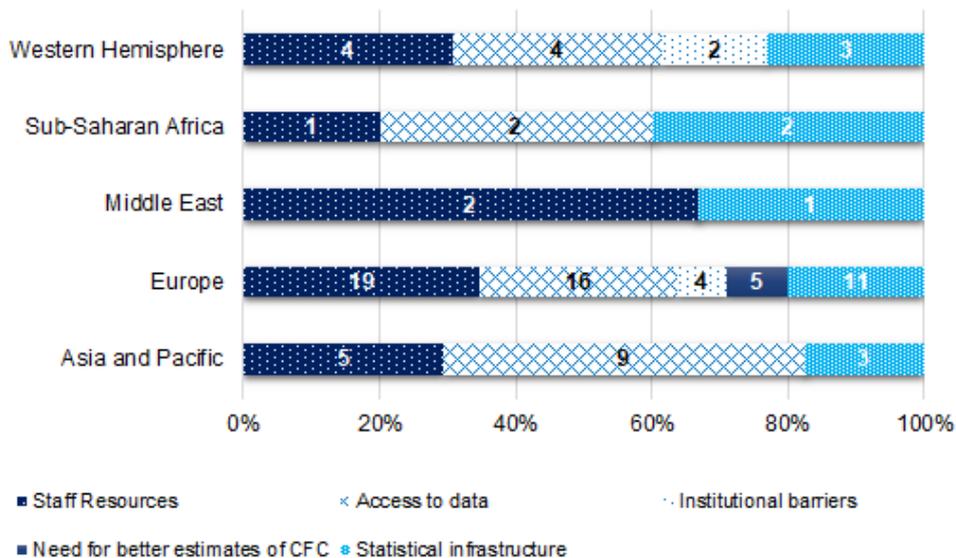
Panel B : Compilation des mesures nettes



Panel C : Meilleure granularité grâce aux comptes des secteurs institutionnels



Panel D : Meilleure granularité grâce aux tableaux élargis des ressources et des emplois



Panel E : Ventilation de la valeur ajoutée brute par secteur d'activité

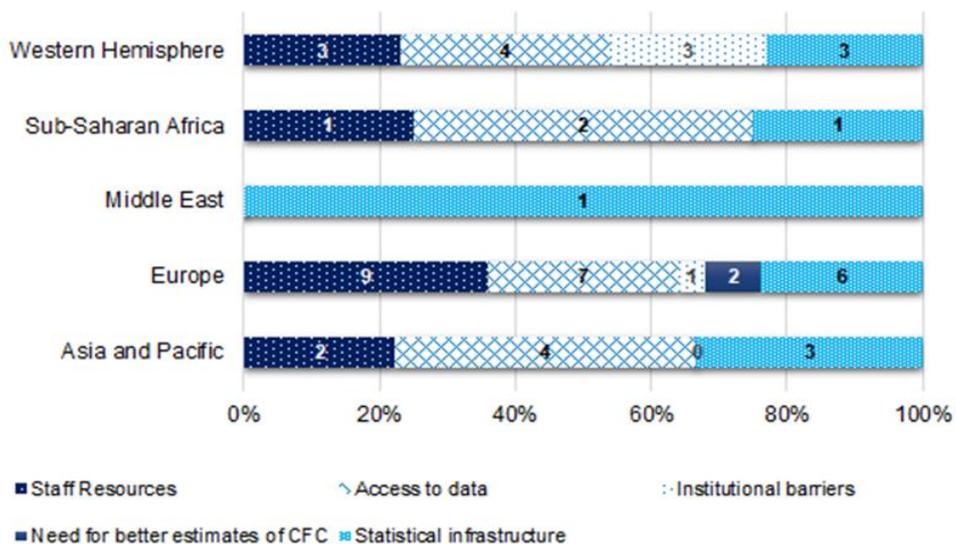


Figure 11
Possibilité de mettre en œuvre des approches à moyen terme

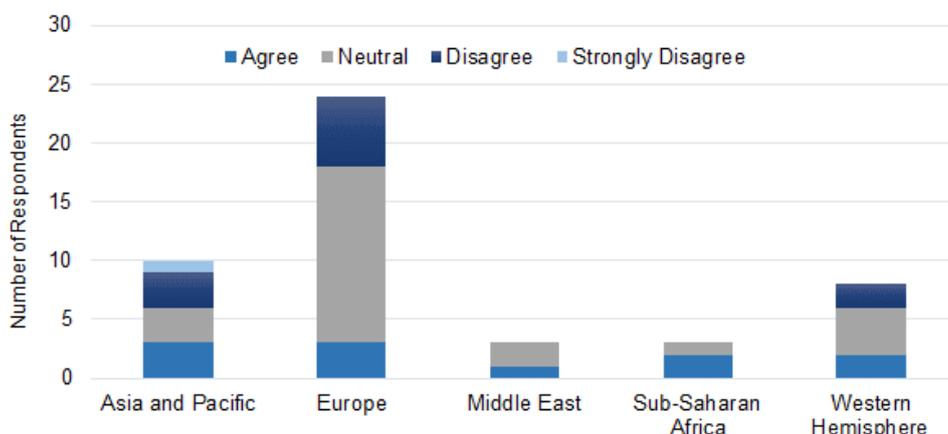
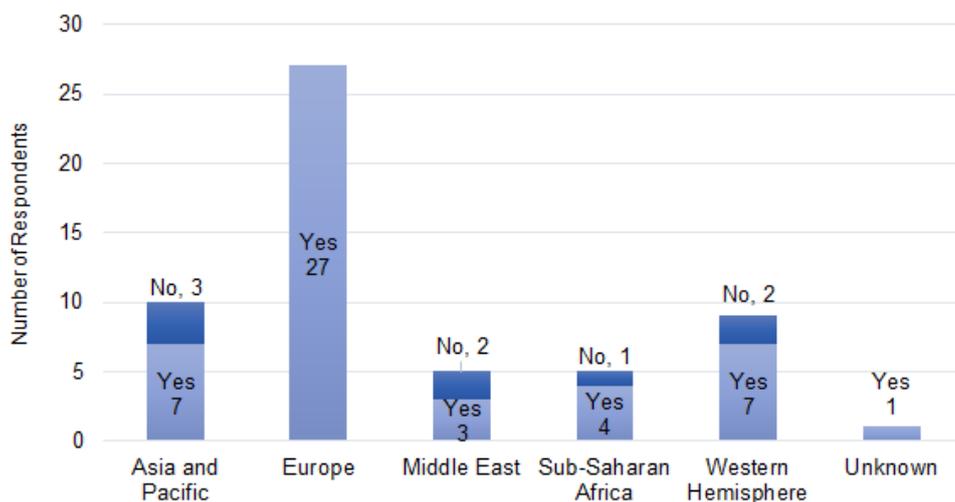
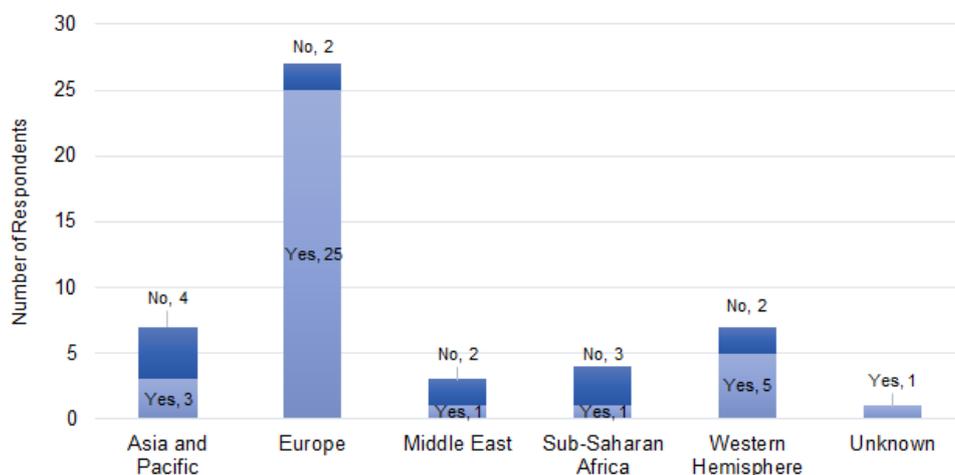


Figure 12
Identification des unités sous contrôle étranger à partir du registre des entreprises

Panel A : Pays qui disposent d'un registre des entreprises



Panel B : Possibilité d'identifier les unités sous contrôle étranger à partir du registre des entreprises

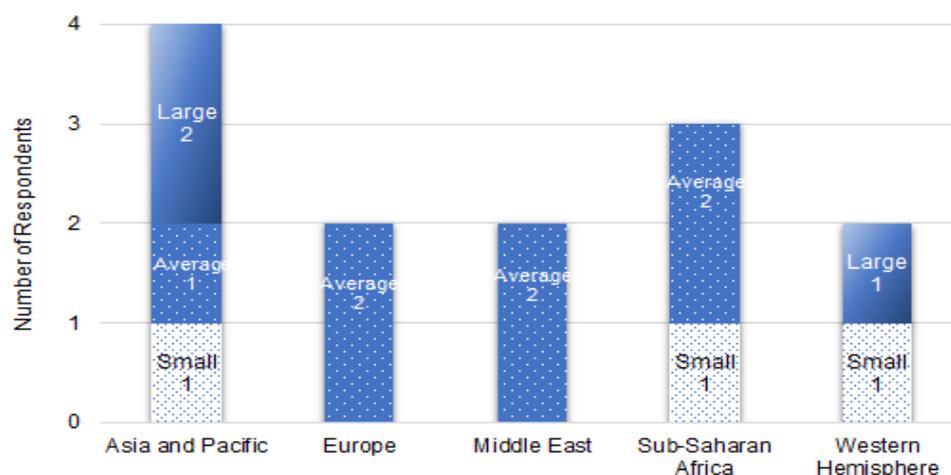


La consultation visait également à déterminer si les pays disposaient des sources de données requises pour ventiler les activités des EMN dans les statistiques des comptes nationaux. La première étape de la collecte de telles données consiste à identifier les unités

de l'économie nationale qui font partie de groupes d'EMN. Par conséquent, il est essentiel de disposer d'un registre des entreprises permettant aux comptables nationaux d'obtenir des informations concernant le contrôle des unités. Quarante-neuf répondants ont confirmé que leur organisme de statistique tenait un registre des entreprises. Huit répondants ont déclaré que ce n'était pas le cas dans leur pays. Sur les 49 répondants, 36 ont indiqué que leur organisme de statistique était capable d'identifier dans leur registre les sociétés sous contrôle étranger. Les 13 répondants qui ont déclaré le contraire ont expliqué que le registre ne contenait pas d'informations relatives à l'actionnariat ou au contrôle des entités. Certains ont notamment précisé que si le registre des entreprises ne permettait pas d'identifier les entreprises sous contrôle étranger, des informations limitées ou partielles pouvaient être obtenues grâce aux statistiques sur l'investissement direct et les échanges de services des filiales étrangères. En outre, des données limitées ou partielles sur les unités sous contrôle étranger étaient disponibles à partir du profilage d'unités de grande taille et complexes.

Figure 13

Niveau d'investissement requis pour distinguer les unités sous contrôle étranger

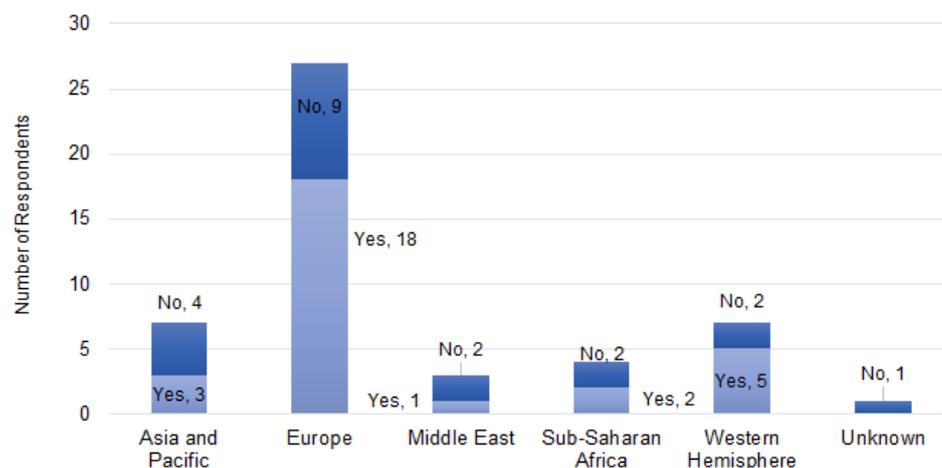


Sur les 13 répondants qui n'étaient pas en mesure de distinguer les unités sous contrôle étranger, trois ont indiqué qu'un investissement minime permettrait de remédier à cette situation. À l'inverse, trois répondants ont déclaré qu'un investissement important serait nécessaire pour y parvenir. Sept répondants ont estimé que l'investissement requis serait moyen. D'une façon générale, les répondants ont indiqué que cet investissement prendrait principalement la forme d'effectifs supplémentaires pour contribuer au profilage et à l'amélioration de l'infrastructure informatique et des bases de données.

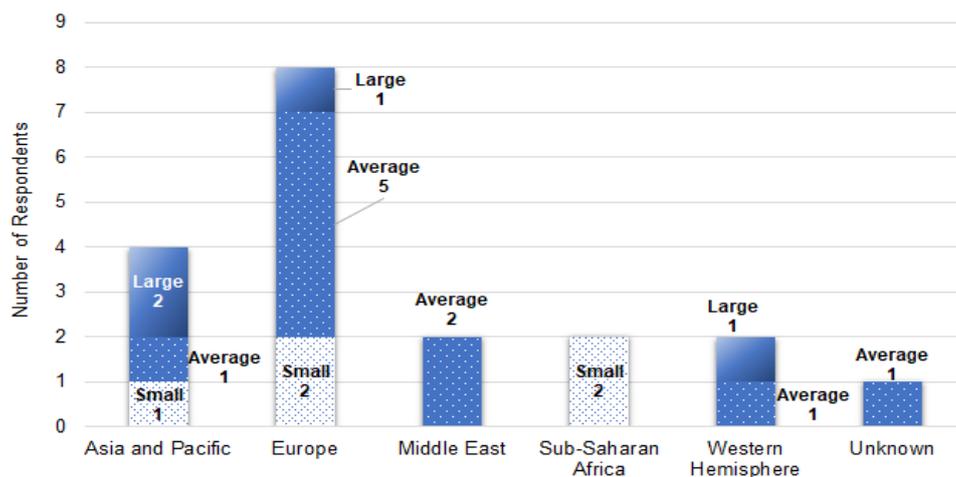
Figure 14

Niveau d'investissement requis pour distinguer les EMN nationales

Panel A : Possibilité d'identifier les EMN nationales



Panel B : Niveau d'investissement requis pour distinguer les EMN nationales



En ce qui concerne les EMN nationales, 20 répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de les identifier dans leur registre des entreprises, tandis que 29 ont confirmé qu'ils pouvaient le faire.